

# BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE (BAP)

Pour favoriser l'accès au permis de conduire (B), la commune d'Alzonne a décidé de mettre en place une bourse au permis de conduire. Elle s'adresse aux jeunes alzonnais ne disposant pas de suffisamment de ressources pour financer seul le permis de conduire (B). Ils s'engagent en contrepartie à réaliser une action d'utilité publique au sein des services municipaux.

## • Comment effectuer votre demande ?

	Informations	Retrait dossier	Dépôt dossier
Mairie (CCAS)	✓	✓	✓
www.alzonne.fr	✓	✓	

Mairie d'Alzonne:

☎ 04.68.78.57.50

Du lundi au vendredi : 8h-12 h et 14h-18h

## • Quand effectuer votre demande ?

Le dossier peut être retiré à compter du **2 décembre 2024** et doit être déposé avant le **16 janvier 2025**.

## • Quels sont les critères d'éligibilité ?

- Avoir entre 16 ans révolus et 25 ans
- Être de nationalité Française ou avoir un titre de séjour en cours de validité
- Résider sur Alzonne depuis plus d'un an
- Ne pas déjà bénéficier d'une aide au permis de conduire
- Ne jamais avoir été inscrit dans une auto-école
- Remplir les conditions de ressources

## • Quelles sont les modalités d'attribution ?

Une commission spécifique statuera en fonction du critère de ressources sur l'attribution éventuelle de la bourse.

## • Quel montant pour quelle contrepartie ?

Le montant de la bourse est modulable, en fonction des revenus du foyer, et peut atteindre 630 € max. En contrepartie, le jeune s'engage à effectuer une mission d'utilité publique de 70 h au bénéfice de la commune et ce avant le 31 décembre 2025.



**La Bourse au Permis de Conduire est valable uniquement dans les auto-écoles suivantes :**

### **Auto-école CESCO**

Bram et Castelnaudary  
06.81.32.23.01

### **Auto-école Labrid-Mazet**

Carcassonne  
04.68.25.09.41

### **Ecole de conduite bramaise**

Bram  
04.68.13.15.39

### **Auto-école Occitanie Formation**

Carcassonne (rue de Verdun et rue Raspail)  
04.68.71.26.85